RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR LE COMITÉ NATIONAL DU PINEAU DES CHARENTES (CNPC)

Le CNPC a demandé une extension de son accord interprofessionnel relatif aux cotisations interprofessionnelles pour l'année 2015.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : consultationcvo-boissons-alcolisees@agriculture.gouv.fr en indiquant en objet du message *« CNPC 2015 »*

- soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, Service de la production agricole, Sous-Direction des produits et des marchés, Bureau des vins et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

Organisation interprofessionnelle : COMITE NATIONAL DU PINEAU DES CHARENTES	
Période	2015
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés € HT
a) connaissance de la production et des marchés Objet et description de la ou les action(s) : Achat panels Statistiques : élaboration, diffusion, publication mensuelles et annuelle Prestation saisie documents douaniers	141 500
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production; Objet et description de la ou les action(s) : Programmes de communication France Programmes de communication export Evènementiel Relations publiques et presse Partenariats Formations	1 735 000
g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques; Objet et description de la ou les action(s) : CNIV (dont Salon de l'agriculture) Vin et Société (consommation responsable) Veille communautaire	40 000
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique; Objet et description de la ou les action(s) :	
i) études visant à améliorer la qualité des produits; Objet et description de la ou les action(s) : Suivi aval de la qualité Programme d'expérimentation Pineau des Charentes Commission technique	73500
m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments; Objet et description de la ou les action(s) : Programme régional de lutte contre la flavescence dorée	3 000

II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés

(taux de CVO, répartition des appellations par groupe le cas échéant, assiette, opérateur qui supporte le paiement)

AOC Pineau des Charentes

12.27 €/ hl vol sur les volumes commercialisés à la charge du vendeur

9 €/ hl vol sur les volumes élaborés à la charge du producteur

0.31 € / hl sur les ventes entre négociants et coopératives, à la charge du livreur.

signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle

Le Président



Patrick RAGUENAUD